



SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Les associations d'anciens déportés : histoire, mémoire, avenir

Livre broché

Auteur(s) : Fauser

Auteur(s) : Lescure

Collection : En Jeu - Histoire et mémoires vivantes

Date de parution : 05/01/2023

Éditeur(s) : Presses Universitaires du Septentrion

Langue(s) : Français

EAN : 9782955775196

Distributeur : SODIS

Nombre de pages : 128

Prix : 17.00 €

Ce numéro de la revue de la Fondation se propose d'explorer le monde associatif issu de la Déportation, pour en appréhender le rôle et l'évolution, du lendemain de la Seconde Guerre mondiale à nos jours, et pour en évaluer les perspectives. Les rescapés du système concentrationnaire et génocidaire nazi ont en effet marqué l'histoire et la vie sociale de leur pays un peu partout en Europe. En France, plusieurs d'entre eux se sont distingués que ce soit au sein des gouvernements d'après-guerre, ou dans l'action syndicale, ou encore au sein de l'Assemblée nationale. D'autres ont contribué à l'évolution des règles de droit internationales, que ce soit les droits de l'Homme ou les droits de l'Enfance, notamment. Il n'était donc pas sans intérêt d'ouvrir un dossier sur le sujet.

Les réponses à notre appel n'ont pas épuisé la question tant s'en faut, et elle reste encore largement inexplorée. Néanmoins elles permettent de lever un coin du voile grâce aux contributions reçues de plusieurs historiens ou historiennes : Juliette Constantin d'abord, qui aborde la question des associations en tant qu'objet d'étude ; Philippe Mezzasalma, qui s'est plus particulièrement intéressé aux associations de femmes déportées (ADIR et Amicale de Ravensbrück) ; Philipp Neumann-Thein (directeur adjoint du Mémorial de Buchenwald), qui aborde la question controversée de la libération de ce camp ; Guillaume d'Andlau (directeur du Centre européen du résistant déporté), qui analyse le rôle atypique de l'Amicale du camp de Natzweiler-Struthof dans le contexte particulier d'un lieu de mémoire placé sous la tutelle de l'État ; Jean-Michel André, ancien médecin conseil de la FNDIRP, qui évoque la difficile question de la prise en charge et de l'indemnisation des séquelles de la déportation.

La seconde partie, ouverte aux responsables associatifs actuels, donne un aperçu de la conception que se font, aujourd'hui, plusieurs d'entre eux, du rôle de leurs associations et de leurs instances internationales dans le travail de transmission.